

Avertissement : notes prises au vol... erreurs possibles... prudence !

Mardi 24 septembre 2019
Hôpital cantonal de Genève

Enfants exposés à la violence de couple - plus que des témoins

Dre N. Romain

Un enfant exposé à des scènes de violence entre son père et sa mère et en danger en ce qui concerne sa santé et son développement.

En Suisse, 1 femme sur 5 subit des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie d'adulte. Plus de 2/3 vivaient avec des enfants.

34% des femmes relatent avoir vécu dans leur enfance dans un foyer où il y avait de la violence.

On estime en Suisse que 27'000 enfants sont exposés à des scènes de violence, surtout des enfants entre 0 et 6 ans.

Le centre universitaire romand de médecine légale a ouvert une unité de « médecine des violences » offrant des consultations gratuites, confidentielles, et indépendantes d'un dépôt de plainte pour le canton de Vaud, avec 4 lieux de consultations : Lausanne, Montreux, Nyon et Yverdon.

Entre 2011 et 2014, 430 adultes victimes de violence de couple ont consulté, ce qui fait 654 enfants concernés.

Les victimes sont pour la plupart des femmes (88%), en moyenne de 35 ans, dont la moitié n'a pas d'activité lucrative.

34% sont des suisses, 24% des européens, et 42% des « autres » (47% permis B dont 2/3 par mariage).

Les agresseurs sont des hommes (88%), d'âge moyen de 38 ans, dont 1/3 est sans activité lucrative.

On retrouve souvent la constellation : absence de revenu, précarité économique, statut de séjour en Suisse incertain, alcool, troubles psychiques (mais aussi des familles sans difficultés socio-économiques).

Les enfants sont souvent exposés à des violences répétées, chez leurs parents. Ils tendent à être présents, et voient l'agression et les blessures.

En dehors des coups...les menaces verbales consistent en... :

- Je vais te tuer
- Je vais te blesser gravement
- Je vais te faire renvoyer dans ton pays
- Je vais me suicider
- Je vais tuer des adultes qui te sont proches
- Je te retrouverai et je ferai tout pour te détruire...

...parfois les menaces concernent aussi les enfants...

- Je vais m'en prendre physiquement aux enfants
- Je vais tuer les enfants
- Je vais enlever les enfants

Les attaques se déroulent sur plusieurs heures (voire jours), avec attaques physiques multiples, agressions verbales et menaces, tout ça dans un contexte de contrôle coercitif.

Un exemple :

Sous-thème récurrent : enfants physiquement "ballottés"

«Elle avait de la peine à respirer (son mari l'avait saisie par le cou) mais **a réussi à dire à son fils (11 ans, né d'une 1^{ère} union) de s'habiller** parce qu'ils allaient partir de la maison. Son mari l'a lâchée. **Elle a essayé d'habiller leur fille (3 ans) mais son mari lui a arraché les vêtements.** (...) Son mari **a arraché leur fille** de ses bras. **Elle lui a repris l'enfant** et lui a dit 'elle n'est pas un objet'. Elle a eu à peine le temps de **poser l'enfant par terre** et son mari l'a bousculée plusieurs fois, la poussant du salon vers la salle de bains. (...) Elle est tombée dans la baignoire et a cogné son dos et son front. **(Le garçon a essayé d'appeler la police)** Son mari s'est **fâché contre le garçon et lui a reproché** de 'défendre sa mère et de ne pas être gentil avec lui' et a continué à **insulter**. Mme **portait leur fille dans ses bras** et a réussi à ouvrir la porte alors que son mari essayait de l'en empêcher».

L'enfant est classiquement ballotté, pour ne pas dire écartelé physiquement entre la mère qui s'y cramponne et le père qui sépare de force...

Autre exemple :

Sous-thème récurrent : prendre soin des enfants/interférer

«Son compagnon insistait pour lui parler de son patron (il la soupçonnait d'être sa maîtresse). Elle a dit 'pas maintenant, **on met d'abord notre fils (4 ans) au lit**'. Elle est allée dans la salle de bains pour **aider l'enfant à se brosser les dents**. Son compagnon est venu derrière eux et a dit à Mme 'sors, on parle maintenant !' Il a saisi ses cheveux et l'a traînée hors de la salle de bains, et ensuite l'a poussée dans le salon. Elle a réussi à retourner à la salle de bains et **a continué à préparer l'enfant** pour se coucher. Son compagnon est venu plusieurs fois dire 'viens maintenant ! **Ne te cache pas avec ton fils !**».

...d'un côté on cherche à protéger l'enfant, de l'autre on cherche à l'exposer...

Parfois des tiers interviennent :

- Les voisins ont emmené leur fils (6 ans) et leur fille (2 ans) dans leur appartement
- Les parents de son mari se sont enfermés dans leur chambre avec leur petit-fils (2 ans).

Les enfants pleurent, crient, ont peur...ou alors ils se réveillent et viennent voir ce qui se passe...ou bien ils interviennent verbalement et physiquement.

- Pour arrêter leur père de frapper leur mère, Melissa (12 ans) est montée sur le dos de leur père et George (10 ans) a grimpé sur l'accoudoir du canapé et lui a saisi la tête...
- Parfois, ils appellent la police ou vont chercher les voisins.

Donc la consultation médico-légale pour victimes adultes de violence contribue à la détection et l'évaluation de l'exposition des enfants à la violence de couple.

Elle permet de confirmer que les enfants sont bien plus que des témoins mais aussi des protagonistes agissant et interagissant avec les adultes...

Il y a tout un travail médico-socio-légal à mettre en place pour aider les enfants à « mettre des mots » sur ce qui se passe et les soutenir...

À Genève, on nous signale l'association AVVEC (<http://avvec.ch/fr>) 022/7971010...





Compte-rendu du Dr Eric Bierens de Haan
ericbdh@bluewin.ch

transmis par le laboratoire MGD
colloque@labomgd.ch